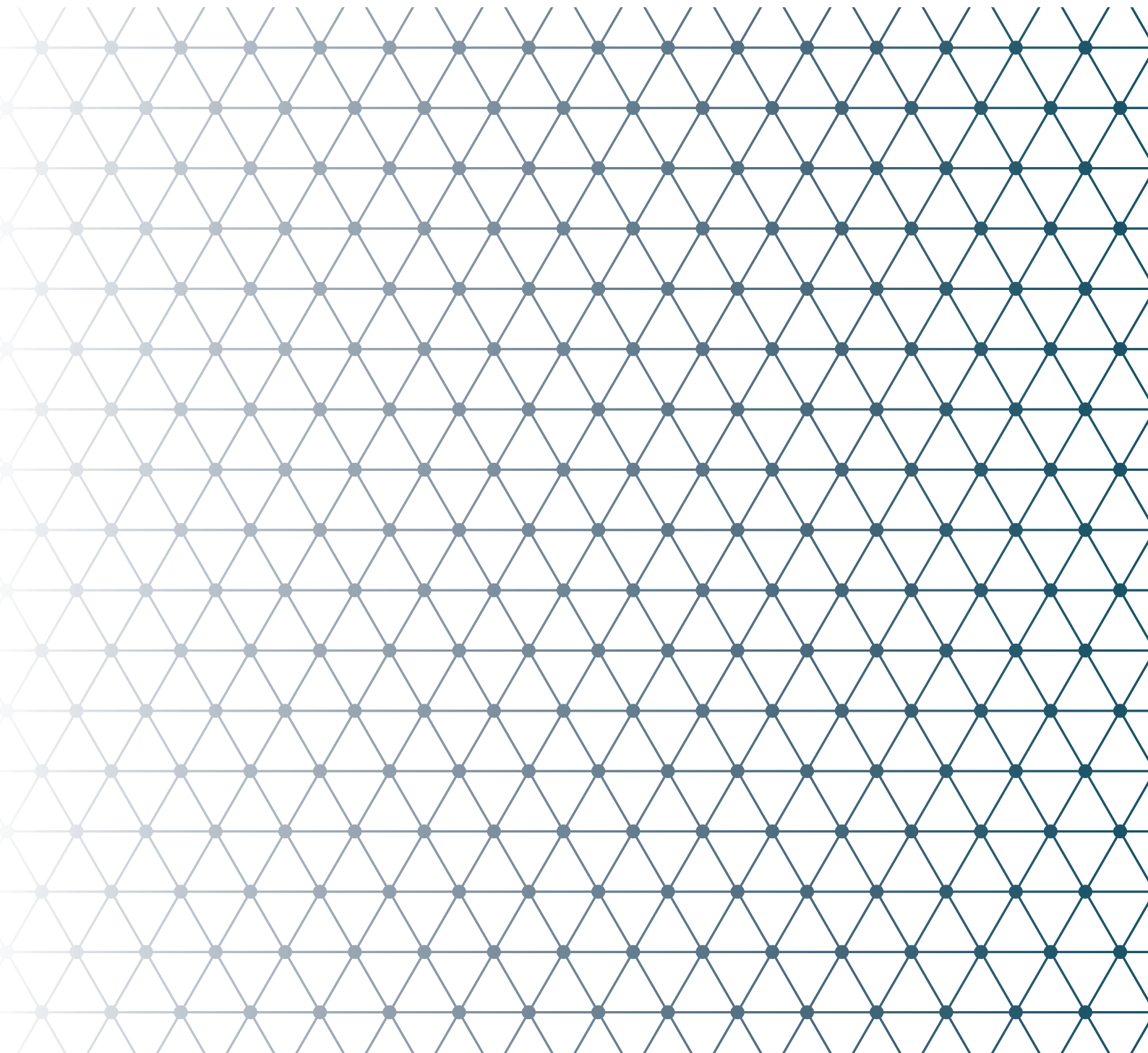




CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sommaire

Edito	p. 4
Le Conseil de développement	p. 5
1 – Aménagement et gouvernance du territoire	p. 11
2 – Défis métropolitains	p. 14
3 – Participations extérieures	p. 16
4 – Communication	p. 17

Bilan d'activités 2018

6 février 2018 – 31 décembre 2018

présenté en Assemblée plénière – 14 mai 2019



- Edito -

Le Conseil de développement Loire Angers a été installé le 6 février 2018. Il exerce sa mission en adoptant les mêmes valeurs et les mêmes méthodes de travail que le Conseil de développement de la région d'Angers auquel il a succédé. Mais il a connu une réelle évolution de son champ d'intervention et de sa composition. Il déploie désormais son action sur un territoire élargi avec une population accrue, celle du bassin d'emploi, en raison de la volonté des élus des trois communautés d'Angers Loire Métropole, d'Anjou Loir et Sarthe et de Loire Layon Aubance – coopérant dans le cadre du Pôle métropolitain Loire Angers - de se doter d'un Conseil de développement unique partagé.

La nouvelle composition du Conseil de développement reflète une plus grande diversité humaine et territoriale. Elle affiche une réelle évolution en termes de parité hommes/femmes et d'équilibre générationnel. Au total 275 membres titulaires, suppléants ou citoyens associés sont désormais appelés à s'engager dans les travaux du Conseil de développement. Ils sont parfois rejoints par des étudiants et des jeunes en service civique.

Le programme d'activité adopté dès mars 2018 est ambitieux. D'autant qu'il doit prendre en compte des attentes plurielles sur un territoire élargi avec une dimension rurale accrue. Qu'il s'agisse du changement climatique, des mobilités, de l'emploi ou du projet de territoire Loire Layon Aubance, chacun des sujets a permis des échanges nombreux et productifs tant avec les élus qu'avec des responsables économiques, sociaux, associatifs.

Souvent animés, les débats au sein du Conseil de développement traduisent la nécessité de concilier des exigences qui entrent parfois en contradiction : comment défendre à la fois l'intérêt commun et les positions singulières de la structure qu'on représente ? Peut-on conduire des échanges approfondis où chacun exprime son point de vue et déboucher sur des propositions concrètes qui soient partagées par tous ?

L'enjeu est de montrer qu'en complément de l'expertise politique et technique que détiennent les élus et leurs services, la société civile et les citoyens en général possèdent une expertise d'usage qui peut contribuer à améliorer la décision publique.

C'est dans cet esprit qu'une première contribution à l'élaboration de la stratégie du nouveau Plan Climat du PMLA a été produite fin 2018.

Jean-François CAILLAT

Président



- Le Conseil de développement -

Un lieu de dialogue et de propositions citoyennes

Le Conseil de développement Loire Angers est l'instance de concertation de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, la Communauté de communes Loire Layon Aubance et du Pôle Métropolitain Loire Angers (cf carte p. 6) qui se sont réunies suite aux évolutions législatives relatives aux intercommunalités¹ pour créer une instance de concertation commune, unique et partagée.

Il rassemble les principaux acteurs économiques, éducatifs, sociaux, environnementaux présents

localement. Espace de démocratie participative à l'échelle du bassin de vie angevin, le Conseil de développement favorise le dialogue de toutes les composantes de la société civile et les invite à imaginer ensemble des solutions sur tous les sujets qui concernent l'avenir de leur territoire.

Ce regard citoyen, complémentaire des expertises techniques et politiques, vise autant que possible à éclairer les choix des élus sur les politiques à mettre en œuvre.

Missions

Le Conseil de développement permet à des hommes et des femmes impliqués dans la vie locale de :

- > **se rencontrer, s'informer et échanger autour des questions relatives au territoire angevin et à ses habitants** : transports et mobilité, transition écologique, économie et emploi...
- > **débattre, croiser leurs points de vue et apporter leurs expertises**, dans un dialogue libre et sans enjeux de pouvoirs ;

- > **construire collectivement des avis et des propositions** sur les politiques et projets portés par la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les Communautés de communes Anjou Loir & Sarthe et Loire Layon Aubance et le Pôle métropolitain Loire Angers ;
- > **émettre des idées nouvelles et des pistes de réflexion décalées** sur les défis à relever et les projets à conduire pour développer durablement le territoire et améliorer la vie quotidienne des habitants.

Composition

Le Conseil de développement est composé de 125 membres, titulaires, bénévoles qui n'ont aucun mandat d'élu politique et qui vivent, travaillent, étudient sur le territoire. Ces membres issus de la société civile locale sont à la fois des organismes et des personnes physiques :

- > 108 organisations
- > 14 personnes qualifiées
- > 3 membres de droit

Ces membres sont issus de 6 collèges :

- > Organismes économiques
- > Syndicats de salariés
- > Secteur social et familial
- > Enseignement supérieur / Recherche / Education / Culture / Sport
- > Cadre de vie
- > Personnes qualifiées

(cf composition p. 7)

Pour favoriser une ouverture des regards, le Conseil de développement accueille également **des citoyens associés**. Tous les ans, après l'adoption de son programme d'activités, il invite les habitants, usagers et

acteurs de son territoire à rejoindre les membres du Conseil de développement sur le thème d'une saisine ou auto-saisine pour prendre part aux réflexions.

¹ Loi NOTRe du 7/08/2015 : obligation pour les EPCI de + 20 000 habitants de mettre en place un Conseil de développement.

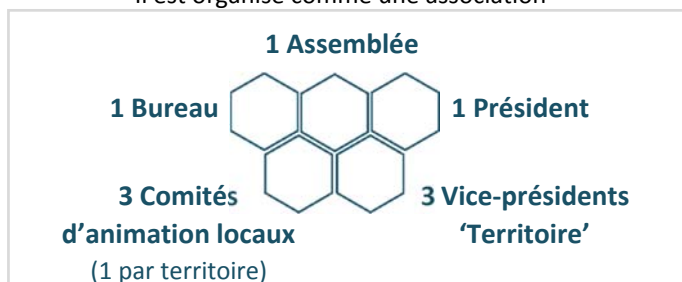


Organisation

Le Conseil de développement n'a pas de personnalité juridique propre. Son organisation et son fonctionnement sont fondés par 2 documents de référence :

- > **Une charte de partenariat** entre le Conseil de développement et les 4 autorités de rattachement (signée le 7 septembre 2018)
- > **Un règlement intérieur** (adopté par l'assemblée du 13 mars 2018)

Il est organisé comme une association



Valeurs & principes



Fonctionnement

Le Conseil de développement travaille sur des projets à la demande des élus (saisines) de ses 4 autorités de rattachement à savoir : la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, les Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance et le Syndicat mixte du Pôle métropolitain Loire Angers. Il peut aussi s'emparer de sujets sur lesquels il souhaite mener des réflexions approfondies (auto-saisines). Que ce soit pour les saisines ou les auto-saisines, les réponses attendues du Conseil de développement visent à être une aide à la décision des élus.

Chaque année, après adoption en assemblée d'un programme d'activités, les sujets retenus sont traités

en commissions ou ateliers. Echanges, témoignages d'experts, visites sur le terrain... permettent aux membres de nourrir leurs réflexions pour construire des avis et propositions. Ceux-ci sont présentés sous des formes adaptées au sujet et à la manière dont il a été traité par les membres (documents écrits avec annexes, vidéos, supports audio...), et sont communiqués aux élus ainsi qu'aux acteurs économiques, sociaux et associatifs concernés par la thématique abordée – autrement dit l'ensemble des acteurs compétents pour mettre en œuvre les idées proposées.

Moyens dédiés

- **Une équipe de permanentes** (2.5 ETP) mise à disposition par le Pôle métropolitain Loire Angers et placée sous la responsabilité du Président du Conseil de développement
 - Une coordinatrice
 - Une chargée de communication
 - Une assistante

pour assurer l'animation et la coordination du Conseil de développement et du Comité d'animation local d'Angers Loire Métropole.

- **Deux chargés d'animation locaux**
 - Un référent local de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
 - Un référent local de la Communauté de communes Loire Layon Aubance

pour assurer l'animation et l'accompagnement des réflexions localisées sur les Communautés de communes et le secrétariat des comités locaux d'animation.

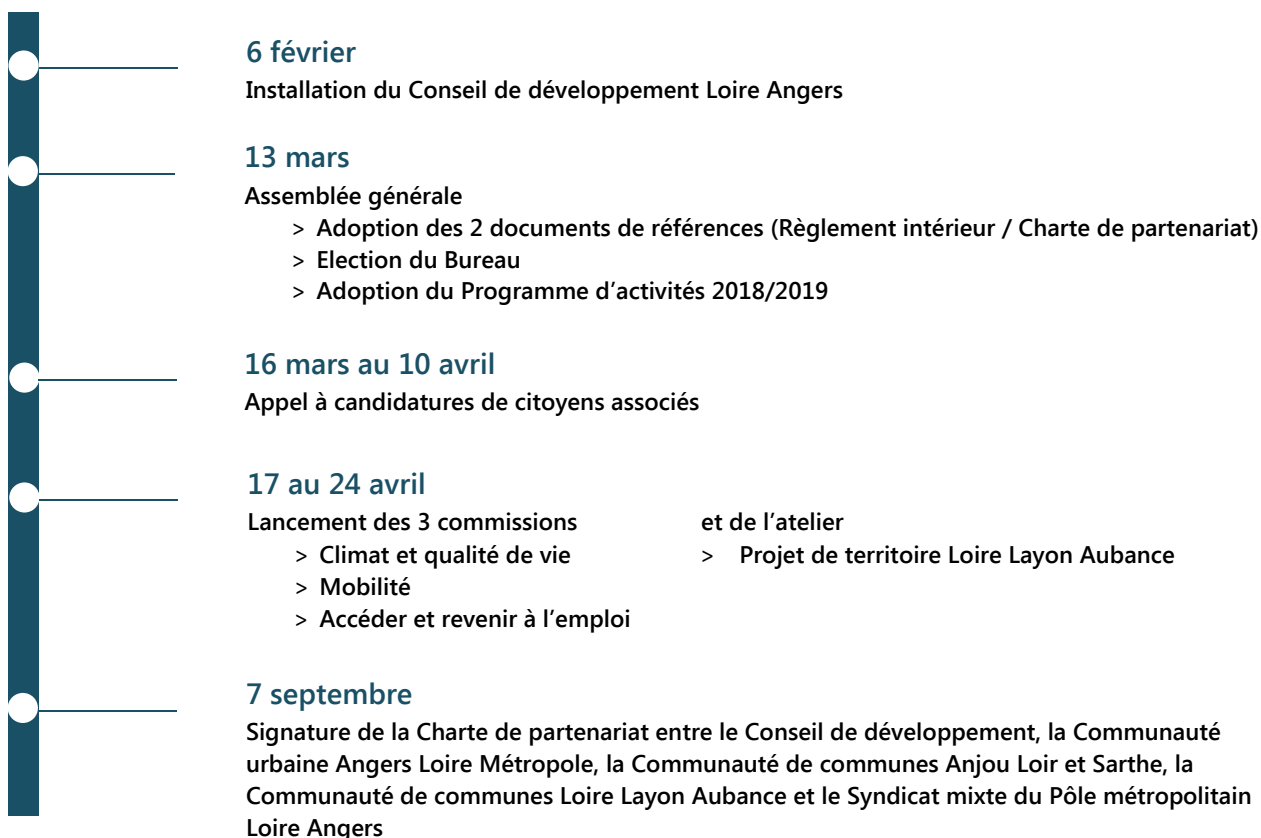


- **Un budget alloué par le Pôle métropolitain Loire Angers**
- **Des locaux, équipements et services logistiques mis à disposition par Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance**
- **Un outil de communication interne**
 - Un Extranet
- **Des outils de communication externes**
 - Un site Internet (www.conseil-dev-loire.angers.fr)
 - Une page facebook (<https://www.facebook.com/AngersCD>)
 - Un compte twitter (<https://twitter.com/AngersCD>)

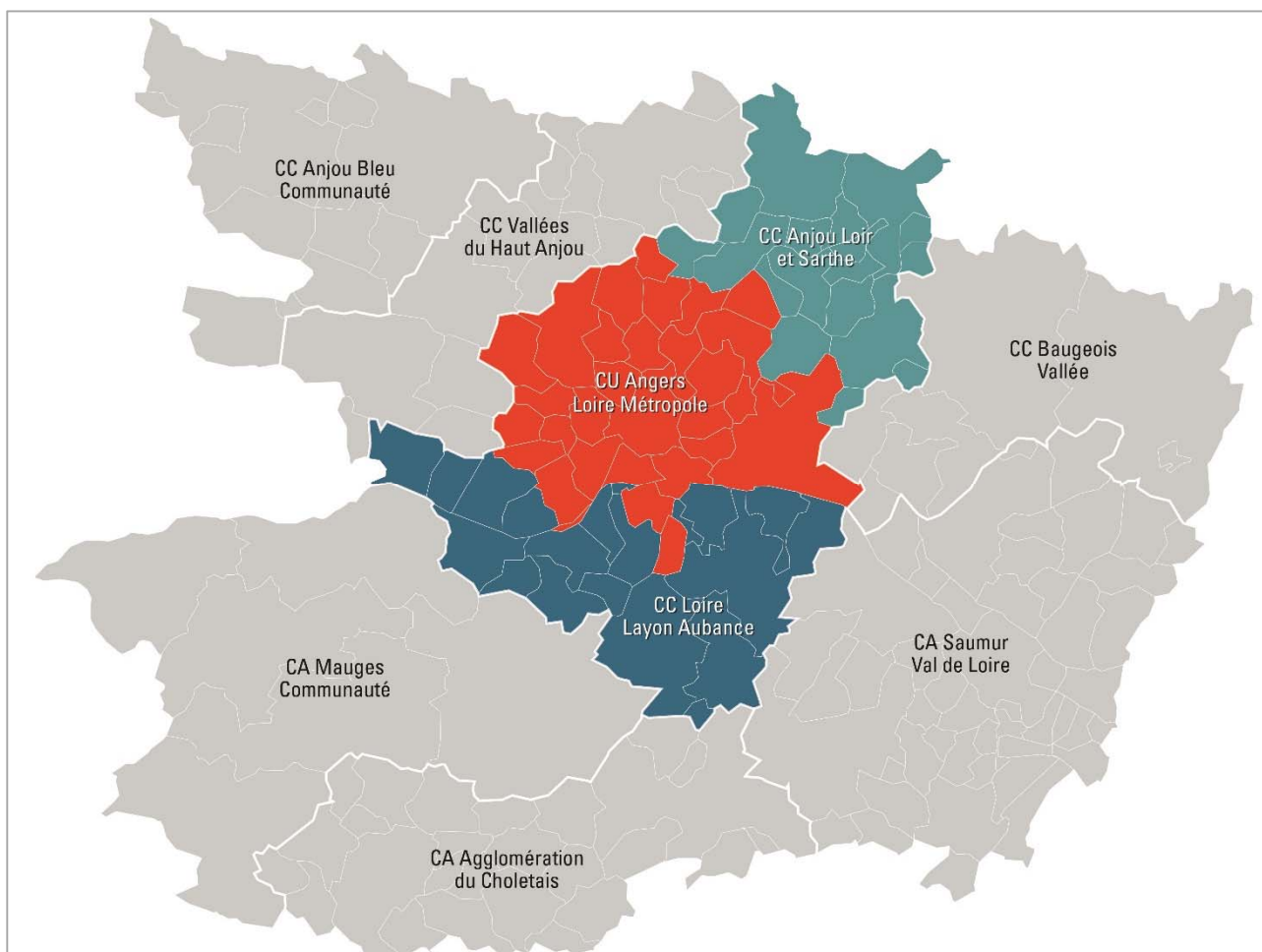


Les moyens humains, techniques et financiers mis à disposition du Conseil de développement par Angers Loire Métropole, les Communautés de communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance sont définis par **des conventions bipartites** passées entre ces collectivités et le Conseil de développement (sous couvert du Pôle métropolitain Loire Angers).

Dates clés 2018



Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA)



Conseil de développement Loire Angers 2018

CU : Communauté urbaine – CA : Communauté d'agglomération – CC : Communauté de communes

Source : aura 2017



68 communes



376 301 habitants



1 700 km²

Pôle métropolitain Loire Angers (376 300 habitants) – Président Christophe BECHU (Président d'Angers Loire Métropole)

Communauté urbaine Angers Loire Métropole (271 000 habitants) – Président Christophe BECHU (Maire d'Angers)

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (27 000 habitants) – Président Jean-Jacques GIRARD (Adjoint au Maire de Tiercé)

Communauté de communes Loire Layon Aubance (55 000 habitants) – Président Marc SCHMITTER (Adjoint au Maire de Chalonnes sur Loire)

Sites Internet : www.pole-metropolitain-loire-angers.fr / www.angersloiremetropole.fr / www.ccals.fr / www.loire-layon-aubance.fr



- Composition (mandat 2018-2020) -

Organismes économiques (29 sièges)

Chambre d'agriculture
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Fédération Départementale Syndicale des Exploitants Agricoles (FDSEA)
AMA Passion du Loir
COBATY Anjou
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)
UNICEM
Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)
Centre des Jeunes Dirigeants

PAVIC Angers Smart City Platform
DACHSER
Boutique de Gestion pour Entreprendre (BGE) Anjou Mayenne
Club d'Entreprise Loire layon Aubance (CELLA)
Agence départementale du Tourisme de l'Anjou
Office de Tourisme Brissac Loire Aubance
Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe
Inter Réseau de l'Economie Sociale et Solidaire (IRESA)
Pôle In 49

Anjou Mob Services
Jardin de Cocagne
Association ESCALE
SOLIPASS
Tremplin Travail
Association des Cadres pour l'Emploi (ASCAPE 49)
ENEDIS
GRDF
La Poste
SOMINVAL

Syndicats de salariés (5 sièges)

CFDT

CFTC

CGT

FSU

UNSA

Secteur social et familial (27 sièges)

Mutualité Française Anjou Mayenne
Mutualité Sociale Agricole (MSA)
CHU
Conseil Ordre Kiné et URPSMK
Union Départementale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (UNA 49)
CAF de Maine et Loire
Association Petite Enfance (APE)
Association Petite Enfance La Souris Verte
Association de la Jeunesse pour l'Action et la Culture (AJAC)
Association Arpèje

Fédération des Acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire (ex FNARS)
Unis-Cité 49
ADMR 49
Cap Handiforum
Fédération départementale des Familles Rurales
Secours Catholique
Association Sourires Part'âgés
Trajet Solidaire
Université Angevine du Temps Libre (UATL)

Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
Comité Féminin 49
Centre social intercommunal L'Atelier
Centre socioculturel des Coteaux du Layon
Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
Les Francas de Maine et Loire
Vivre Ensemble
Association Enjeu

Enseignement supérieur - Recherche – Education – Culture – Sport (28 sièges)

Université d'Angers
Arts et Métiers Paris Tec
Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (ESEO)
Agrocampus Ouest – Centre d'Angers
Ecole Supérieure Angevine en Informatique et Productique (ESAIP)
Université Catholique de l'Ouest (UCO)
Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA)
Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA)
Ecole Supérieure d'Agrodéveloppement International (ISTOM)

Ecole Européenne de Graphisme Publicitaire (EEGP)
Ecole du Génie
Maisons Familiales rurales
Association pour le Développement de la Formation dans l'Enseignement Agricole Privé (ADEFEAP-IFEAP)
Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)
Association départementale PEEP 49
Fédération Etudiante des Associations de l'Anjou (Fé2A)
Terre des Sciences

Festival Premiers Plans
Cinémas et Cultures d'Afrique
EPCC Anjou Théâtre
Association Musicale du Loir (AMUSIL)
Village d'artistes de Rablay sur Layon
Village en Scènes
Les Timbrés du Livre
Office Municipal des Sports d'Angers (OMS)
Comité Départemental Olympique et Sportif de Maine et Loire (CDOS)
Club d'échecs des Basses Vallées Angevines
Club de la Presse

Cadre de vie (19 sièges)

Angers Loire Habitat
EHPAD St Joseph (Jarzé)
Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
Maison de la Loire en Anjou
Association du Camp de César
Association du Prieuré de St Rémy la Varenne
Espace Air Passion

Réseau Racines
Association de Sauvegarde de l'Espace Rural de Seiches (ASER)
Sauvegarde de l'Anjou
Association Sanitaire Apicole de Maine et Loire
Hydrangea World Wide (HW²) Planète
Hortensia

Les Boutons de Saule
Confrérie des fins gousiers
Musée de la vigne et des vins d'Anjou Alisée
Association Consommation Logement
Cadre de vie (CLCV)
Automobile Club de l'Ouest (ACO)
Place au Vélo

Personnes qualifiées (14 sièges)

Jean-François CAILLAT
Philippe CHALOPIN
Michel CHATELAIS
Gérard CHOUETTE
Alain COUTURIER

Jacques DECREQUY
Elisabeth DREYFUS
Ingrid DUMONT
Jean-Paul FRADIN
Patrice LEMASSON (démission en juin 2018)

Gino MOUSSEAU
Gérard PILET
Alain RABEAU
Claudine THOMAS

Membres de droit (3 – Anciens présidents du Conseil de développement de la région d'Angers)

Jean-Claude DENIS

Alain LEBOUIC

Louis-Marie RIVIERE

- Chiffres-clés 2018 -



6 collèges



1 contribution



3 commissions
1 atelier

45 % de participation
(assemblées, bureaux, commissions)



3 744 heures bénévoles
(Président, vice-présidents, animateurs de commissions, membres)



2 réseaux
(Coordination Nationale des Conseils de développements / Réseau des Conseils de développement de Maine et Loire)

- Les sujets de saisines et auto saisines -

1 // Aménagement et gouvernance du territoire



Préserver la qualité de vie face au changement climatique



avril 2018 ⇨ juin 2019

Animateurs : André LE BARS (CCI) / Jacques DECREQUY (Personne qualifiée)

Saisine

Les 3 Communautés urbaine et de communes ont décidé d'élaborer une stratégie commune et un plan d'actions – **un Plan Climat Air Energie Territorial** – pour répondre à l'enjeu de préservation de la qualité de vie des habitants face au changement climatique – et d'y associer le Conseil de développement.

La saisine du Pôle métropolitain Loire Angers porte sur la mobilisation des acteurs locaux pour l'élaboration et

la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui devra lui permettre :

- > d'assurer sa part de responsabilité dans la réduction des gaz à effet de serre ;
- > promouvoir le développement des énergies renouvelables ;
- > préparer le territoire et ses acteurs à vivre dans des conditions climatiques modifiées.

Objectifs de la commission

La commission a pour objectif de **contribuer à l'accélération du mouvement de transition d'adaptation au changement climatique** (notamment au travers du PCAET) et d'**identifier les priorités**

d'actions et les solutions pour lever les freins à leur mise en œuvre (notamment les freins comportementaux, financiers, réglementaires et liés à l'organisation du territoire).

Contributions attendues du Conseil de développement

- > Observations sur la stratégie envisagée par les élus
- > Propositions d'actions pour la déclinaison de la stratégie en programme d'actions

Méthode de travail

La commission fonde ses travaux sur :

- > **Le diagnostic air énergie climat** réalisé par le Pôle Métropolitain Loire Angers
- > **les travaux de la commission « Angers, une métropole face à ses défis »** émanant du Conseil

de développement de la région d'Angers en 2017 qui avait identifié 4 leviers majeurs d'accélération - Education/pédagogie ; Financement ; Organisation territoriale ; Expérimentation

Les travaux se sont déroulés, de juin à octobre 2018, autour de 4 thèmes (Recherche des leviers et préconisations)

Energie // Rénovation énergétique & production d'énergie

Modes de vie // Nouveaux modes de consommation, de déplacement, de gestion des déchets

Adaptation aux risques liés à l'eau, à la chaleur, aux intempéries...

Activités économiques // Agriculture, industrie, commerce services, économie circulaire...

Complétés, en novembre 2018, par le thème Education / Gouvernance



'Quelle stratégie territoriale pour réussir la transition climatique ?'

Une 1^{ère} contribution à l'élaboration de la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle métropolitain Loire Angers a été publiée en novembre 2018. Elle insiste sur la nécessité de **faire de la lutte contre le**

dérèglement climatique une priorité politique majeure et elle recommande aux élus du Pôle métropolitain Loire Angers **de retenir 4 axes prioritaires** :

- . Renforcer le végétal en ville comme en campagne
- . Réduire les consommations énergétiques et produire des énergies renouvelables
- . Développer des offres de déplacement alternatives à la voiture individuelle
- . Faire évoluer les modes de consommation



2 autres contributions sont attendues en mai 2019

- > Un avis sur la stratégie retenue par les élus
- > Des propositions pour la déclinaison de la stratégie en programme d'actions



Mieux se déplacer demain



avril 2018 ⇨ juin 2019

Animateurs : Ingrid DUMONT (Personne qualifiée) / François BLONDEAU (Espace Air Passion)

Saisine

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe et le Pôle métropolitain Loire Angers ont saisi le Conseil de développement sur la question des déplacements afin de contribuer à l'identification de solutions pour

améliorer la mobilité des habitants entre les polarités, dans les bassins de vie de la région Loire Angers et en particulier dans celui d'Anjou Loir et Sarthe.

Objectifs de la commission

La commission se fixe comme objectif d'identifier les solutions alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail, pour l'accès aux

services et pour son épanouissement (liens familiaux, loisirs...).

Contributions attendues du Conseil de développement

- > La mobilité au sein d'un bassin de vie et entre 2 polarités
- > La desserte des principales zones d'activités

Méthode de travail

- > **Recueil et analyse d'éléments de diagnostic qualitatif et quantitatif** sur les flux, les pratiques de déplacements et les offres de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux, transport solidaire, covoiturage, etc.) – auprès des membres, d'institutions, de groupes d'acteurs locaux et de jeunes citoyens, via un partenariat avec Unis-Cité.
- > **Identification des principaux freins** au changement de pratique, au développement d'offres alternatives et d'expériences, initiatives

sur le territoire et ailleurs en France pour lever ces freins.

- > **Identification des leviers mobilisables**



Conférence-débat 'La mobilité pour tous dans l'ère de la transition écologique' de Marc FONTANES, Directeur de projet Mobilités du Cabinet de conseil en transition AUXILIA // 23 octobre 2018

≈ 110 personnes
dont plus de 90 membres



Contribution attendue en juin 2019



Projet de territoire Loire Layon Aubance



avril 2018 ⇨ mai 2019

Animateur : Gino MOUSSEAU (Personne qualifiée)

Saisine

La Communauté de communes Loire Layon Aubance, issue de la fusion en 2017 de 3 communautés de communes, élabore en 2018-2019 son Projet de territoire et y associe le Conseil de développement – et

en particulier les organisations et citoyens membres du Conseil, actifs sur son territoire – pour contribuer à l'élaboration de ce Projet de territoire.

Objectifs de l'atelier

L'atelier a pour objectif de proposer une **contribution articulée avec le calendrier des élus sur les orientations stratégiques du Projet de territoire et l'organisation de**

l'espace territorial notamment en termes d'accessibilité.

Contributions attendues du Conseil de développement

> **les enjeux d'accessibilité** aux activités et services à l'intérieur du territoire ;

> **les pistes d'actions pour assurer un égal accès** de la population aux activités et services et pour faire émerger des alternatives à l'autosolisme.

Méthode de travail

> **Observations sur les enjeux pour le développement et l'aménagement du territoire, identifiés par les élus**

Constitution de 3 sous-groupes

- . Démographie, logement, solidarités et organisation du territoire
- . Economie et développement du territoire
- . Spécificités paysagères et environnementales

> **Regards croisés sur les besoins d'accès aux activités et services et les modalités d'accès**
> **Identification de solutions de réorganisation et de déplacement**



Contribution attendue en mai 2019

2 // Défis métropolitains



Accéder et revenir à l'emploi



avril 2018 ⇌ juin 2019

Animateurs : Martine LONG (Université d'Angers) / Laurence BESSONNEAU (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) / Isabelle LEROUX (Citoyenne associée) - Soutien de Jérôme LE MIEN (stagiaire)

Autosaisine

Le Conseil de développement a choisi de travailler sur le défi de l'amélioration des conditions d'accès pour les jeunes et pour les demandeurs d'emploi de longue durée, aux emplois proposés par les nombreuses entreprises qui peinent à trouver du personnel alors même que l'activité économique reprend.

Il souhaite avec un regard décalé - fruit de la diversité de ses membres - imaginer des solutions pour améliorer :

- > les conditions d'accès des jeunes aux emplois proposés par les entreprises ;
- > les conditions de retour à l'emploi après une période de chômage de longue durée.

Objectifs de la commission

La commission a pour objectif d'identifier des solutions à l'œuvre ici et ailleurs, dé-multipliables et adaptables, pour proposer des solutions innovantes facilitant l'accès

et le retour à l'emploi sur les territoires du Pôle métropolitain Loire Angers.

Principe pour conduire les réflexions

- > **Prospective** : Prendre en compte les évolutions sociétales (profil des jeunes, évolution des générations) et économiques (nouvelles formes de travail, nouveaux métiers, ...).

- > **Innovet et Oser** : Avoir une approche globale et innovante / Penser autrement

Méthode de travail

- > **Recueil et analyse d'éléments de diagnostic qualitatif et quantitatif** auprès des membres, d'institutions, d'acteurs locaux – représentants de demandeurs d'emploi, de jeunes, d'employeurs, d'organismes de formation, d'organismes d'accompagnement – et de jeunes citoyens, via un partenariat avec Unis-Cité.
- > **3 leviers d'actions** sont examinés par 3 équipes :
 - **Comment mieux faire connaître les métiers, les entreprises du territoire, les emplois** et leurs évolutions, par les demandeurs d'emplois ?

- **Comment lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi** (ex : discrimination, handicap, mobilité, familiaux, financiers, santé, psychologiques) ?
- **Comment renforcer les collaborations et synergies entre acteurs** – indispensables pour améliorer l'orientation et l'accompagnement des jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée ?

Organisation d'une table ronde avec les acteurs de l'emploi du territoire d'Angers Loire Métropole, d'Anjou Loir et Sarthe et de Loire Layon Aubance // 18 septembre 2018

Animée par Yves BOITEAU
≈ 40 membres



Chantal BRIQUET - **CPME** / Patrice BERNARD - **U2P49** /
Jean-François LAPLANCHE - **CFA Pierre COINTREAU** /
Annie LANDAUD - **Education Nationale** / Thierry LOISEAU
- **Collège Saint-Charles** / Pascale RICHARD - **Mission
Locale Angevine** / Priscilla RONDEAU - **COORACE**
(Fédération d'entreprises de ESS accompagnant des
demandeurs d'emploi de longue durée) /

Henri MERCIER - **MEDEF** / Eric SCAON - **AGE
Groupements d'employeurs** / Carole POTIER - **Club Face
Angers Loire** (Club d'entreprises accompagnant des
personnes éloignées de l'emploi) / Armelle KIEFFER, **Cap
Emploi** (Accompagnement des demandeurs d'emploi
porteur d'un handicap)



Contribution attendue à l'automne 2019



Un partenariat avec Unis-Cité pour la commission 'Mobilités' et la commission 'Emploi' 26 novembre 2018 au 27 mai 2019 (1 journée par semaine)

Pendant 6 mois, un groupe de 5 jeunes en service civique à Unis-Cité, s'investit dans les thématiques des commissions 'Mobilités' et 'Emploi' pour une mission de recueil de la parole de jeunes par des jeunes. Ils identifieront des publics, construiront des questionnements, imagineront les modes de rencontres et les modalités de recueil de la parole des différents types de jeunes sur le territoire de la Communauté

urbaine Angers Loire Métropole et sur le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

Ce projet a pour objectif de permettre aux commissions « Emploi » et « Mobilité » du Conseil de développement d'enrichir le diagnostic de la situation et les propositions d'actions à conduire pour améliorer les conditions de déplacements des jeunes sur le territoire et améliorer leurs conditions d'accès à l'emploi.

- Participations extérieures -

Comité de programmation du Groupe d'Action Locale (GAL) 'Leader'

Depuis 2015, le Conseil de développement participe à la gestion du plan d'actions LEADER⁽¹⁾, via la participation de 9 membres, aux côtés de 8 élus dans un comité de programmation.

Le plan d'actions, ciblé sur la transition énergétique et la préservation de l'environnement, comporte 5 actions déclinées en opérations portées par des acteurs publics et privés. Les opérations sont soumises au GAL plusieurs fois par an par des porteurs de projets souhaitant bénéficier de subventions au titre de l'une des actions du programme, pendant les 7 années du programme (2014 – 2020).

Suite aux différentes réformes liées à l'intercommunalité, le GAL Loire Angers et le GAL Loire en Layon ont fusionné au 1^{er} janvier 2018. Son animation

et sa gestion sont portées par le Pôle métropolitain Loire Angers.

> 6 réunions en 2018

Economie de proximité // 13 actions - 287 310 €
Transition énergétique // 7 actions – 257 490 €
Tourisme // 7 actions – 212 230 €
Biodiversité // 2 actions – 39 960 €
Etudes stratégiques // 1 action – 20 000 €
Animation-Gestion // 4 actions 89 220 €

⁽¹⁾ Programme finançant sur des fonds européens FEADER des actions définies par les acteurs locaux – 960 000 €.

Pour aller plus loin : <https://pole-metropolitain-loire-angers.fr/leader/>

Coordination Nationale des Conseils de développement (CNCD)

La CNCD fédère les Conseils de Développement de tous les territoires – pays, Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR), agglomération, communauté urbaine ou métropole et porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion.

Elle offre et anime pour les Conseils de développement un espace d'échanges de bonnes pratiques et de

réflexions. Le partage des expériences et la mise en commun des idées nourrissent une production fédérée qui contribue à un rayonnement national d'une démocratie participative territoriale.

- > Assemblée Générale // 26 juin 2018 (Paris)
- > Rencontres Nationales des Conseils de développement // 11 et 12 octobre 2018 (Sète) sur le thème 'Territoires et citoyenneté'

Pour aller plus loin : www.conseils-de-developpement.fr

Réseau des Conseils de développement de Maine et Loire

Le réseau regroupe les 5 Conseils de développement de Maine et Loire, actuellement constitués, à savoir :

- > Conseil de développement du Pays Segréen : Jean-Louis LARDEUX (Président)
- > Conseil de développement Baugeois Vallée : Dominique ALLAUME-BOBE (Présidente)

- > Conseil de développement Saumur Val de Loire : Isabelle DURET et Jean-Paul MARCHAND (Co-Présidents)
- > Conseil de développement du Choletais : Patrick BLONDEAU (Président)
- > Conseil de développement Loire Angers : Jean-François CAILLAT

Une première rencontre s'est tenue à Angers le 25 octobre 2018.



Un 6^{ème} Conseil de développement devrait probablement voir le jour en 2020 pour Mauges Communautés.

- Communication -

Un nouveau logo

Création – en interne – d’un nouveau logotype et d’une charte graphique



Un nouveau site Internet



Lancement du site en décembre 2018

Lancement de l’Espace Membres en février 2019



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

www.conseil-dev-loire.angers.fr

83, rue du Mail - 49100 ANGERS

Tél. 02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr